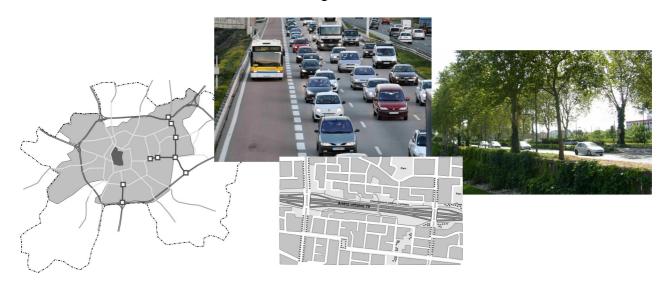
direction générale des Infrastructures des Transports et de la Mer



De la voie rapide urbaine à la voie structurante d'agglomération

Vers une voie intégrée aux territoires ?



16 octobre 2013 UIC-P Espace Congrès – 16, rue Rey 75 015 Paris

L'instruction relative aux Conditions Techniques d'Aménagement des Voies Rapides Urbaines (ICTAVRU), éditée en 1990, constituait jusqu'à présent le fondement technique de l'élaboration des projets de voies rapides urbaines (VRU). Cet ouvrage a connu peu de modifications significatives depuis sa parution. Or, ces voies rapides urbaines, maillons importants de la chaîne de transport, doivent aujourd'hui répondre à des besoins en déplacements croissants, s'adapter à de nouveaux usages ou encore répondre aux exigences d'une intégration toujours plus complexe à leur environnement.

Face à ces enjeux, la Direction des Infrastructures de Transport (DIT) a décidé d'engager une refonte complète de l'ICTAVRU et en a confié le pilotage au Certu. Les travaux, menés en partenariat avec les services de l'État, les collectivités et le secteur privé, ont conduit à une évolution significative du concept même de « voie rapide urbaine ».

Pour marquer ce changement, ces voies urbaines et périurbaines sont désormais baptisées « **voies structurantes d'agglomération** » (VSA). Ce concept intègre deux typologies de voies fondamentalement différentes : les artères urbaines limitées à 70 km/h et les VSA à caractéristiques autoroutières limitées à 90 ou 110 km/h.

L'objet de cette journée sera de présenter le nouveau concept de VSA et les productions qui ont été réalisées par le Certu à l'intention des maîtres d'ouvrage et concepteurs. Un accent particulier sera mis sur les questions de requalification et d'optimisation de ces voies en s'appuyant sur des exemples et des retours d'expériences. À ce titre, une session spécifique sera consacrée aux aménagements de voies réservées.

Au 1^{er} janvier 2014, les 8 CETE, le Certu, le Cetmef et le Sétra fusionnent pour donner naissance au Cerema : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

Programme du colloque

Horaire	Objet des interventions
8h30 / 9h00	Accueil des participants
9h00 / 9h30	Mot d'accueil et introduction de la journée
9h30 / 11h30	Séquence 1 : de nouveaux enjeux pour les VSA
	VSA et territoires VSA et ville – N. Pech (FNAU, agence d'urbanisme de Lyon) Quels enjeux pour une direction interdépartementale des routes ? – E. Debarle (DiRIF) Quels enjeux pour un département ? – Pierre Lascabettes (ADSTD)
	Débat avec la salle
	VSA et développement durable – P. Balmefrezol (CETE de Lyon) VSA et insertion urbaine – exemple du réaménagement de l'A43 en entrée de Lyon - Jean Robert (DDT69)
	Débat avec la salle
Pause	
	Séquence 2 : de nouveaux référentiels pour les VSA
12h00 / 13h00	Le guide des artères urbaines à 70 km/h – JL. Reynaud (Certu) Le guide des VSA 90&110 à paraître – A. Albert (CETE Nord-Picardie) Les autres parutions sur le sujet des VSA – O Petiot (Certu)
	Débat avec la salle
Repas	
	Séquence 3 : Optimiser les VSA
14h30 / 16h30	La question de l'évaluation de ces projets – S Cohen (IFSTTAR)
	Présentation de l'ouvrage : aménagement des voies réservées sur les VSA – M Luzerne (CETE Méditerranée) et F Rambaud (Certu)
	Étude sur le partage multimodal du réseau de VSA en Île-de-France Ghislain Frambourt (DiRIF)
	Projet du « transport en site propre de l'ouest Strasbourgeois (TSPO) dans le Bas Rhin – Hélène Chenet (DREAL Alsace) et Francis Genet (CG67)
	Débat avec la salle
16h30	Conclusion de la journée

Pour tout renseignement et inscription, contacter Événements Pluriel Marie-Hélène Brunel – Tél : 09 65 25 48 09 – mél : mhbrunel@evenements-pluriel.com

Les inscriptions doivent être accompagnées d'un réglement de frais de participation à la journée : **20 euros nets de taxe** par chèque ou bon de commande à l'ordre d'EVENEMENT PLURIEL

Au 1^{er} janvier 2014, les 8 CETE, le Certu, le Cetmef et le Sétra fusionnent pour donner naissance au Cerema : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.